

L'Aigle Infos

Lisez le journal numérique sur le site:
www.kefinafasso.com

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 422 DU JEUDI 05 MARS 2026 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500



Justice

Dr Ibrahima Kourouma relaxé après quatre ans de prison pour délit non commis (avocat)



P.3

Lisez le journal numérique sur le site:
www.kefinafasso.com

Ultimatum du MATD P.4



**Une décision faite pour
servir un homme, selon le
président du B.A.C
(Entretien)**

Archidiocèse de Conakry P.4



**Vincent Coulibaly renonce
à son titre d'Archevêque**

Pénurie de carburant P.5



**La SONAP rassure, sur fond
de crise**

Edito à vue d'Aigle

L'axe Conakry-Freetown en question

Comme on le sait, le 22 février dernier, un incident regrettable a été enregistré à la frontière entre la Guinée et la Sierra-Léone. C'était plus précisément au niveau de la préfecture de Faranah, en Haute Guinée. Dans un communiqué publié dans la presse, l'état-major général des armées a expliqué ce qui s'est réellement passé sur le terrain. Il a annoncé dans la foulée l'arrestation de 16 militaires sierra-léonais. Le vendredi 27 février 2026, une issue diplomatique a été finalement trouvée à cette crise qui ne sert aucun des deux pays liés par l'histoire, la géographie, la sociologie, la culture et l'économie. Il y a eu donc plus de peur que de mal, comme le souhaitent tout naturellement les dirigeants et les populations des deux côtés de la frontière.

Justice P.5

**Le ministre Ibrahima Sory 2 Tounkara
au TPI de Kaloum**

Conakry P.6

**Les 13 communes dotées de registres
d'état civil harmonisés et sécurisés**

Guinée P.6

**Des proches de l'ex-ministre Tibou
Kamara enlevés dans le centre du pays**

Édito à vue d'aigle



L'axe Conakry-Freetown en question

Comme on le sait, le 22 février dernier, un incident regrettable a été enregistré à la frontière entre la Guinée et la Sierra-Léone. C'était plus précisément au niveau de la préfecture de Faranah, en Haute Guinée. Dans un communiqué publié dans la presse, l'état-major général des armées a expliqué ce qui s'est réellement passé sur le terrain. Il a annoncé dans la foulée l'arrestation de 16 militaires sierra-léonais. Le vendredi 27 février 2026, une issue diplomatique a été finalement trouvée à cette crise qui ne sert aucun des deux pays liés par l'histoire, la géographie, la sociologie, la culture et l'économie. Il y a eu donc plus de peur que de mal, comme le souhaitent tout naturellement les dirigeants et les populations des deux côtés de la frontière.

« L'incident avait entraîné des échauffourées qui ont conduit à l'arrestation de 16 militaires léonais. Mais le président Doumbouya a demandé à ce que ce problème soit résolu autour de la table diplomatique et fra-

ternelle...C'est dans ce cadre que le Président Doumbouya a pris la décision magnanime de remettre les 16 militaires à la disposition de la délégation conduite par mon homologue », a indiqué Dr Morissanda Kouyaté, ministre guinéen des Affaires Etrangères, de l'Intégration africaine et des Guinéens établis à l'étranger.

Les seize (16) militaires sierra-léonais interpellés par l'armée guinéenne le 22 février ont été libérés par Conakry, à la grande joie de leurs proches. Ce qui va contribuer à faire baisser la tension et à préserver la stabilité entre les deux pays condamnés à entretenir de bons rapports de voisinage.

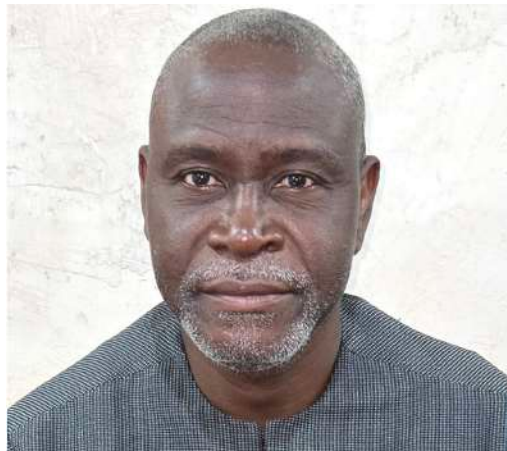
La délégation sierra-léonaise a été conduite par son chef de la diplomatie. Elle a présenté, au nom du président de la République de la Sierra Léone, les sincères regrets du peuple et du gouvernement sierra-léonais. Elle a demandé à ce que ces incidents soient traités entre frères.

Le Président de la République de Guinée, Mamadi Doumbouya et son homologue Julius Maada Bio entendent œuvrer pour une paix durable. Aussi ont-ils décidé de la mise en place d'une commission conjointe permanente qui aura pour mission de régler définitivement les différends fonciers et frontaliers qui resurgissent périodiquement entre les deux pays voisins qui ont des liens économiques non négligeables. Espérons vivement que cet axe Conakry-Freetown continuera à se renforcer dans l'intérêt des deux capitales.

Kèfina Diakité

Vie de la nation

Entre périls lointains et mesquineries locales, la Guinée au milieu du gué



Par Kèfina Diakité

La semaine du 26 février au 4 mars 2026 restera dans les mémoires comme celle où la Guinée a dû apprendre à jongler avec deux réalités violemment contrastées : le souffle brûlant d'une crise géopolitique majeure au Moyen-Orient et les relents nauséabonds d'une guerre de tranchées au sein de sa propre presse.

L'ombre du détroit d'Ormuz sur le dos de la ménagère

Sur le front économique, l'inquiétude est légitime. Alors que le conflit en Iran s'intensifie, l'onde de choc a traversé les océans pour venir frapper les pompes à essence de la capitale. La valse des étiquettes au marché de Madina n'est plus une simple rumeur, mais une réalité quotidienne. En une semaine, le prix du transport a grimpé, entraînant mécaniquement celui du sac de riz.

Le rôle de la **Banque Centrale (BCRG)** est désormais sous le feu des projecteurs. Si les mesures techniques de stabilisation du Franc Guinéen sont louables, elles ne pourront masquer éternellement la vulnérabilité d'une économie encore trop dépendante des vents extérieurs. La résilience guinéenne est mise à rude épreuve, et le silence de certains acteurs face à la spéculation commence à peser lourd.

L'AGEPI ou le miroir brisé de la démocratie

Mais le spectacle le plus désolant nous est venu de la « Maison de la Presse ». L'affaire **AGEPI**, qui a connu son point d'orgue judiciaire ce 4 mars, est symptomatique d'un mal plus profond. Comment peut-on prétendre informer le peuple et demander des comptes aux dirigeants quand, au sein même de la corporation des éditeurs, les pratiques de « parasitisme » et les guerres de clans font la loi ?

L'opinion a observé avec stupéfaction ce ballet de « tournées de la lune » où le clan sortant, accroché à ses privilèges et aux miettes de la subvention étatique, a tenté de séduire par des promesses vaines. Voir des patrons de presse réduits au rôle de courtisans pour garantir leur survie financière est une insulte à la profession. Le procès de cette semaine n'est pas seulement celui d'un bureau contre un autre ; c'est le procès d'un système qui préfère la rente au mérite, et l'intrigue à l'intégrité.

L'exigence de clarté

Au terme de cette semaine agitée, le constat est sans appel : la Guinée ne pourra pas affronter les défis mondiaux de 2026 avec des institutions intermédiaires affaiblies par la corruption et le népotisme. Que ce soit à la BCRG pour stabiliser l'économie ou au tribunal pour trancher le sort de l'AGEPI, l'exigence est la même : **la rupture.**

Le peuple de Guinée, qui subit déjà les contrecoups d'une guerre lointaine, n'a pas besoin d'une guerre interne menée par des « parasites » de l'aide publique. L'audience du 4 mars doit marquer la fin d'une ère. Pour que la presse soit un contre-pouvoir, elle doit d'abord cesser d'être sa propre caricature.



Vie de la nation

Conakry à l'heure des turbulences mondiales

Par la Rédaction

La semaine du 26 février au 4 mars 2026 restera comme un moment de vérité pour la résilience guinéenne. Alors que le fracas des armes au Moyen-Orient redessine la carte des urgences mondiales, la Guinée se retrouve à la croisée des chemins, oscillant entre une économie sous pression et un climat sociopolitique qui attend désespérément un second souffle.

L'économie au défi de l'onde de choc iranienne

Le conflit en Iran n'est plus une abstraction lointaine diffusée sur les ondes internationales. Pour le Guinéen moyen, il s'est matérialisé cette semaine par une angoisse très concrète : celle de la **pompe** et de la **marmite**. Avec la menace pesant sur le détroit d'Ormuz, le prix du baril dicte désormais sa loi dans les quartiers de Conakry.

La **SONAP** et la **BCRG** sont sur le pied de guerre pour éviter que l'inflation ne devienne hors de contrôle. Les mesures prises cette semaine sont certes coura-

geuses, mais elles révèlent notre fragilité :

- **Le carburant** : Des stocks stratégiques sollicités pour éviter la paralysie des transports.
- **Le panier de la ménagère** : Une hausse rampante du prix du riz et de l'huile, portée par l'explosion des coûts du fret maritime.
- **La monnaie** : Un Franc Guinéen qui joue les équilibristes face au dollar pour préserver le pouvoir d'achat.

Le front social : L'obscurité et l'attente

Au-delà des chiffres, c'est le climat social qui préoccupe. Cette semaine a été marquée par une grogne croissante face aux délestages électriques persistants. Malgré les promesses, **EDG (Électricité de Guinée)** peine à stabiliser la desserte dans une capitale qui s'agrandit plus vite que ses infrastructures. Le contraste est saisissant : d'un côté, de grands chantiers d'infrastructures qui avancent et transforment le visage de nos routes ; de l'autre, des foyers qui luttent pour éclairer le soir et des petites entreprises qui suffoquent

sous le coût des groupes électrogènes.

Une transition face à ses responsabilités

Sur le plan politique, la période a été marquée par une communication gouvernementale axée sur la souveraineté. Le discours est ferme, mais l'attente des populations se porte sur les résultats immédiats. Dans ce contexte de crise importée, l'unité nationale ne peut se décréter ; elle doit se construire sur une gestion transparente des ressources et une atténuation réelle de la souffrance sociale.

La Guinée n'est pas responsable de la guerre en Iran, mais elle est responsable de sa propre préparation aux chocs. La semaine qui s'achève nous rappelle que dans un monde interconnecté, la meilleure défense reste une économie diversifiée et un pacte social solide.

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018

Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com

Tél: (+224) 621 93 53 88

Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité

Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Directeur de Publication: Amadou Sadjo Diallo

Rédacteur en Chef: Sékou Condé

Secrétaire Général de la Rédaction: Sammel M'Bemba

Comité de Rédaction: Sammel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui, Abdoulaye Durack Bangoura

Stagiaire: Mamadou Oury Bah

Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub:

Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50

Chef PAO: Abdoulaye Durack Bangoura

Imprimeur: Alseny Camara 628066445

Imprimerie: Imprimerie Lanyi

Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre

Mise en page: CMP-GAMS

Photographe: Moustapha Camara

Édité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)





Justice

Dr Ibrahima Kourouma relaxé après quatre ans de prison pour délit non commis (avocat)

L'ancien ministre de l'éducation, Docteur Ibrahima Kourouma a recouvré sa liberté. Condamné par la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières pour présumé détournement de capitaux, blanchiment d'argent et faux et usage de faux, la justice guinéenne n'a pas pu prouver la culpabilité de ce haut cadre après avoir passé quatre ans à la maison centrale. Me Sofiane Kouyaté, membre du conseil d'avocats, se félicite de sa mise en liberté mais prévoit de laver l'honneur de leur client.



L'Aigleinfos : Me Sofiane Kouyaté, est-ce que vous confirmez la libération de votre client, Docteur Kourouma ?

Me Sofiane Kouyaté : Oui. Docteur Ibrahima Kourouma a été libéré hier (mercredi) dans l'après-midi et a regagné son domicile.

L'Aigleinfos : La dernière fois, lorsque la CRIEF avait annoncé sa libération, le parquet s'était

opposé et avait même interjeté appel à la Cour suprême. Est-ce que le parquet a renoncé cette fois-ci ?

Me Sofiane Kouyaté : Dès la prononciation de la décision, le parquet s'est pourvu en cassation le même jour que l'arrêt de relaxe de notre client. Mais cela ne devait pas empêcher sa remise en liberté. Pourtant, il a été reconduit à la Maison centrale de manière illégale, en violation de la loi. Le

temps qu'il y a passé jusqu'à sa libération constitue donc une détention arbitraire. Nous avons reçu sa déclaration de pourvoi ainsi que celle de la partie civile. Nous espérons poursuivre la procédure devant la Cour suprême dans les prochains jours.

L'Aigleinfos : Votre client était poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation. Qu'est-ce qui s'est passé réellement ?

Me Sofiane Kouyaté : Depuis le début, nous avons toujours clamé son innocence. Dr Ibrahima Kourouma n'est coupable d'aucune infraction. C'est pourquoi il a été renvoyé à des fins de la poursuite par la chambre de contrôle de la CRIEF, faute d'éléments permettant une condamnation. Au départ, à l'enquête préliminaire, il s'expliquait simplement sur la gestion du budget des deux départements qu'il a dirigés, ce qui n'est pas une infraction. On parlait de détournement sans jamais évoquer le moindre montant. Ce n'est qu'à la fin de

l'instruction qu'un rapport de l'Inspection générale d'État (IGE) a été produit, en violation de ses propres règles.

Les inspecteurs ont reconnu devant la cour qu'il s'agissait d'un rapport provisoire et qu'ils n'avaient jamais rencontré Dr Kourouma, ce qui constitue une violation de leurs procédures. Conformément à l'article 499 du Code de procédure pénale, ce rapport n'avait aucune valeur probante. À notre demande, il a été écarté des débats.

Il restait l'accusation d'enrichissement illicite. On évoquait quatre personnes supposément liées à cet enrichissement. Mais Dr Kourouma est pharmacien, propriétaire de son officine depuis plus de vingt ans, avec un chiffre d'affaires important. Il n'y avait aucun élément sérieux. Il appartenait à l'accusation d'apporter la preuve, ce qu'elle n'a pas pu faire. Nous avons démontré cela devant la cour.

L'Aigleinfos : Votre client a passé près de quatre ans en détention, sous plusieurs gardes des Sceaux successifs. Peut-on dire que la nomination du nouveau ministre a eu un effet ?

Me Sofiane Kouyaté : Je dirais simplement que le droit a été dit. Le juge en charge du dossier est un magistrat expérimenté, formé en matière de corruption et de

gestion des deniers publics. C'est un magistrat compétent et indépendant. À mon sens, c'est l'une des meilleures décisions rendues par cette juridiction.

L'Aigleinfos : Et le moral de votre client ?

Me Sofiane Kouyaté : Il est bon pour le moment. Après plus de quatre années de détention qu'il estime illégale, rentrer chez lui est un soulagement, même si cela laisse des séquelles.

L'Aigleinfos : Après quatre ans de détention sans déclaration de culpabilité, existe-t-il une indemnisation pour ce type de situation ?

Me Sofiane Kouyaté : Il n'a pas été déclaré coupable. Pour une indemnisation, il faut engager une procédure spécifique. Pour l'instant, nous nous concentrons sur la situation actuelle. Les autres démarches seront envisagées dans les prochains jours.

L'Aigleinfos : Merci Maître pour votre disponibilité.

Me Sofiane Kouyaté : Je vous en prie.

Entretien réalisé par Samuel Demba. D



Alliance des Forces Patriotiques Aboubacar Soumah aborde le cas des partis démissionnaires

Le lundi 02 mars 2026, dans l'émission "Le Marqueur" de Télé 24, Aboubacar Soumah, premier responsable de l'AFP (Alliance des Forces Patriotiques), par ailleurs chef de file du parti GDE, est revenu entre autres sur le cas des partis politiques qui ont décidé de quitter la coalition pour diverses raisons.



« Nous étions 53 partis politiques qui ont accepté de fonder l'AFP plus certains mouvements et autres qui se sont réunis le 09 avril pour fonder pendant deux jours l'AFP. Mais j'avoue qu'il y avait plus d'apprentis politiques que d'hommes politiques. Parmi eux ceux que moi je connais il y avait le PDG-RDA, le doyen la Guinée est une famille. La plupart, ce sont des jeunes gens qui ont acheté leurs partis politiques existants. Pour plein de gens qui ont quitté, on pensait que comme nous leur avons fait comprendre que c'est pour et par Mamadi Doumbouya, l'AFP, ils ont cru que nous aurions eu l'argent et qu'il faut se le partager. Pour moi, si l'argent vient pour un travail donné, je fais le travail. S'il y a le reste, peut-être ceux qui ont fait les missions et les missions réussies peuvent être récompensés. Ça, ça a été un déclin pour

eux. Ils ont constaté que ça, ça ne marche pas. Deuxièmement, j'ai dit ceci. Je dis : Chers frères, nous sommes des acteurs politiques. Moi, j'ai participé à beaucoup de partis politiques. J'ai créé mon parti politique. En tant que leader politique, tu n'attends pas tout de l'extérieur. Tu dois t'investir aussi. Il faut qu'on cotise. Soyez rassurés que si vous allez dans nos sièges, parce que j'ai deux sièges à Conakry. Moi, j'ai donné d'abord un équipement de près de huit cent millions. Parce que c'est de cela qu'il s'agit. Tu ne peux pas vouloir être leader politique et s'attendre à l'arrivée des dons, des cotisations à l'extérieur. », a confié Aboubacar Soumah aux chroniqueurs de l'émission "Le Marqueur" de Télé 24.

Kaba Kankoula

Droit de Regard Quand la « Justice Boussole » s'invite à l'AGEPI — Le crépuscule d'un système

Analyse — Le Tribunal de Première Instance (TPI) de Kaloum a été le théâtre, ce mercredi 4 mars 2026, d'un moment de vérité qui fera date dans les annales de la presse guinéenne. Au cœur du débat : l'affaire d'usurpation de titre intentée par Aminata Camara contre Mamadou Aliou Diakité. Mais au-delà des noms, c'est le procès d'une certaine gestion de la « chose associative » qui s'est joué, sous l'œil d'une justice qui semble enfin vouloir jouer son rôle de boussole.

Le réquisitoire du Procureur : Le « Non-Droit » démasqué

Le coup de tonnerre est venu de là où on ne l'attendait pas forcément avec autant de vigueur : le banc du Ministère Public. Le Procureur Millimono, dans une démonstration de clarté juridique, a littéralement douché les espoirs de la plaignante. En lançant un cinglant « **Monsieur le président, nous sommes dans une affaire où le non-droit réclame le droit** », il a immédiatement placé le curseur sur l'éthique et le respect des textes.

Pour le magistrat, l'âme de l'AGEPI réside dans ses statuts, trop longtemps violés par « habitude ». En s'appuyant sur l'article 12, alinéa 5, il a validé la légitimité de la fronde des éditeurs :

- **La force du nombre :** Une pétition de 38 signataires sur une cinquantaine de membres.

- **La légalité temporelle :** Un congrès tenu le 29 novembre 2025, soit six jours après l'expiration légale du mandat d'Aminata Camara.

- **La transparence :** Un constat d'huissier attestant des locaux fermés, obligeant la tenue du congrès dans une école primaire, un acte de résistance symbolique pour la survie de l'as-

sociation.

Le verdict du procureur est sans appel : **relaxe pure et simple** pour délit non constitué.

Me Roland Bangoura : Le procès du « Syndrome du Troisième Mandat »

Prenant le relais, l'avocat de la défense, Maître Roland Désiré Bangoura, a porté le débat sur un terrain plus global et politique. Pour lui, l'affaire AGEPI n'est que la métaphore d'un mal guinéen plus profond : l'obsession de l'éternité au pouvoir.

« C'est le procès de ceux qui, à la tête des institutions ou des États, pensent qu'ils sont les seuls. C'est ce qui nous a amenés ici au troisième mandat », a-t-il martelé. L'avocat a méthodiquement déconstruit l'argument de la « prorogation » de mandat improvisée le 14 novembre par seulement 13 participants. Son constat est chirurgical : **nulle part les statuts ne mentionnent une quelconque possibilité de prorogation**. En d'autres termes, après le 23 novembre 2025, l'ancienne équipe n'était plus qu'un fantôme institutionnel sans base légale.

L'effondrement d'une stratégie : Le silence et l'absence

Un détail n'a pas échappé aux observateurs : l'absence répétée

(pour la 4ème fois) de Maître Salifou Beavogui, avocat de la partie civile. Une désertion qui a poussé la plaignante à vouloir plaider sa propre cause, une situation qualifiée de « curieuse » par l'assistance. Ce vide laissé par la défense d'Aminata Camara ressemble à un aveu d'impuissance face à l'évidence des faits.

Conclusion : La boussole indique la sortie

L'affaire est mise en délibéré pour le 25 mars prochain. Mais le vent a déjà tourné. En refusant de cautionner l'illégalité travestie en droit, le procureur et la défense ont tracé les contours de ce que doit être la « Justice Boussole » prônée par les autorités de la transition : une justice qui ne cède pas aux « forces extérieures » ni aux « tentations », comme l'a sagement rappelé Me Bangoura. À l'AGEPI, l'ère du parasitisme et des mandats élastiques semble toucher à sa fin. Le 25 mars ne sera pas seulement le jour d'un verdict, mais celui, espérons-le, de la libération définitive d'une institution clé pour la liberté de la presse en Guinée.

La carotte, semble-t-il, est bel et bien cuite.

Gamalo & Kèfina Diakité

INTERVIEW

Ultimatum du MATD

Une décision faite pour servir un homme, selon le président du B.A.G

Le nouveau régime des partis politiques fait énormément de débats chez les acteurs politiques. Le président du Bloc pour l'Alternance en Guinée rejette les dispositions de ce document celles notamment liées au nombre de quota imposé et l'implantation des sièges dans les préfectures. Pour Abdoulaye Sadio Barry, le Conseil national de la transition a créé ces conditions pour rendre service à un homme, le président de la République.



L'Aigleinfos : Le MATD demande aux partis politiques légalement constitués de se conformer désormais au nouveau régime des partis politiques récemment adopté par le CNT. Comment vous trouvez cette démarche ?

Abdoulaye Sadio Barry : Je suis un peu effrayé, parce que visiblement il y a des gens dans ce département qui n'ont pas une large compréhension de ce qu'on appelle administration et de ce

qu'on appelle parti politique. Parce que, vous voyez, le CNT, qui n'est même pas un organe élu du peuple de Guinée, se permet d'écrire des lois uniquement pour servir une personne. Toutes les lois qui ont été créées là, c'est fait pour servir un homme et pour détruire le système politique de la Guinée, et instaurer un parti unique.

L'Aigleinfos : Ce document exige désormais aux formations politiques le respect du quota des 30% de femmes

dans les organes décisionnels. Qu'en est-il au sein de votre formation ?

Abdoulaye Sadio Barry : Comprenez qu'un parti politique, c'est une association. Cette loi ne peut s'appliquer qu'aux partis qui veulent se former maintenant. Pourquoi elle doit s'appliquer aux partis qui existent déjà ? Ce n'est pas possible. J'aimerais quand même interpeller Mamadi Doumbouya que si ce n'est pas lui qui a ordonné ça, non seulement il doit retirer cette loi, mais moi je suggérerais qu'il arrête Dansa Kourouma et les membres du CNT qui ont voté cette loi-là, parce que c'est une haute trahison du peuple et une façon d'inciter la Guinée à l'instabilité, à briser l'harmonie et à créer permanemment des conflits entre les Guinéens.

L'Aigleinfos : On exige également la copie de titres de propriété ou de bail des sièges dans les 33 préfectures. Qu'en

dites-vous ?

Abdoulaye Sadio Barry : Mais pour quelles raisons on doit louer si on a des maisons soi-même ? Pour quelles raisons il faut absolument apporter les titres de location ou de bail ?

Un parti politique est tenu d'avoir un siège, une adresse à laquelle on peut s'adresser au parti. Mais un parti politique n'est pas tenu d'avoir un siège dans chaque préfecture. C'est quel abus ça ? Ce sont des gens qui n'ont absolument aucune compréhension même de ce qu'on appelle parti politique. La Constitution en 1990 avec Bachir Barry, le professeur Salifou Sylla, eux, ils connaissaient ce qu'est un parti politique. Un parti politique dans le monde entier est obligé d'avoir un siège, c'est-à-dire une adresse. Et ce siège-là, c'est un au niveau national, là où on peut s'adresser au parti. Maintenant, dans les autres préfectures, dans les autres représentations ou localités. Pourquoi exiger ici qu'il faut un titre de paie ? Il faut un titre de location. Tout ça, c'est pour rendre les choses impossibles. Ça, c'est des paroles d'ignorants et des exigences de gens de très mauvaise foi.

L'Aigleinfos : Le Premier ministre Bah Oury, qui est également le coordinateur national de la GMD a demandé aux par-

tis qui ont soutenu la candidature de Mamadi Doumbouya de renoncer à leurs formations et intégrer individuellement la GMD pour bâtir une mouvance présidentielle forte. Quel commentaire faites-vous de cette démarche ?

Abdoulaye Sadio Barry : Le fait même que Bah Oury, le Premier ministre, soit investi dans la mission d'installer le parti du Président, c'est déjà une violation de la Constitution et du Code électoral. L'administration ne doit pas être instrumentalisée au profit d'un parti politique. Or le GMD est un parti politique. Le Premier ministre est le chef du gouvernement et de l'administration. S'il agit pour la création d'un parti politique, fût-il celui de Mamadi Doumbouya, c'est une violation des textes qui exigent que les cadres et les biens de l'administration ne soient pas utilisés au compte d'un parti.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur du président du BAG !

Abdoulaye Sadio Barry : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D



Guinée

Une cinquantaine de sociétés de surveillance et de gardiennage suspendues par l'ORASPC

Une cinquantaine de sociétés de sécurité privée exerçant dans le domaine de la surveillance et du gardiennage viennent d'être suspendues pour une durée de trente (30) jours. Une décision prise par la Direction générale de l'Office de Régulation des Agences de Sécurité et de la Protection Civile (ORASPC).



L'ORASPC reproche à ces sociétés mises en cause des manquements aux obligations relatives à l'identification et à l'enregistrement de leurs agents. Il leur est également infligé une pénalité administrative d'un montant de 500 mille francs guinéens par agent non identifié et non enregistré. Le montant total de la pénalité est exigible dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification de la présente décision. L'ORASPC précise que les pénalités devront être versées sur le compte bancaire n° 001-190-2011000148-71, Agence des Dépôts du Trésor (ADT), domicilié dans les livres de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG). L'ORASPC prévient que si le paiement n'est pas fait dans le délai imparti, toutes les mesures

de recouvrement prévues par la réglementation en vigueur pourront être engagées. Les conditions de levée de la suspension pour la reprise des activités sont : la formation des agents de sécurité dans un établissement de formation aux métiers de la sécurité privée dûment agréé par l'ORASPC ; la régularisation complète de la situation des agents ; la vérification de conformité par les services techniques de l'Office ; le paiement intégral des pénalités mises à la charge de l'entreprise. L'ORASPC dit se réserver le droit d'engager une procédure de retrait définitif d'agrément, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, en cas de persistance des manquements, tout en précisant également que sa décision peut faire l'objet d'un recours administratif ou juridictionnel, conformément aux lois en vigueur en République de Guinée. Les acteurs chargés de l'exécution correcte de cette décision prise par l'ORASPC sont : le Directeur des Autorisations et des Titres ; le responsable du Service de l'Inspection et du Contrôle.

Kaba Kankoula

Archidiocèse de Conakry

Vincent Coulibaly renonce à son titre d'Archevêque

Le Saint-Siège a accepté la renonciation de Monseigneur Vincent Coulibaly au gouvernement pastoral de l'Archidiocèse métropolitain de Conakry. L'annonce a été faite par la Nonciature apostolique en Guinée dans un communiqué daté du 26 février 2026.



Selon la note officielle, le Léon XIV a accédé à la demande de l'archevêque, présentée pour des raisons de santé. Quelques minutes après, la décision a été rendue publique dans le Bulletin officiel du Saint-Siège le 28 février 2026 au Vatican.

Des précisions sur les raisons du retrait

Ces derniers jours, des informations complémentaires ont circulé au sein de la communauté catholique concernant l'état de santé de Monseigneur Vincent Coulibaly. Des sources ecclésiastiques évoquent une fatigue persistante et la nécessité d'un suivi médical régulier, rendant difficile la poursuite de ses responsabilités pastorales à la tête d'un archidiocèse aussi vaste et exigeant que celui de Conakry.

Aucune autre raison officielle n'a

été avancée par l'Église, qui insiste sur le caractère personnel et volontaire de la démarche de l'archevêque émérite. La relève est préparée. Monseigneur François Sylla succède à la tête de l'archidiocèse.

Pour assurer la continuité du gouvernement pastoral, Monseigneur François Sylla, jusque-là archevêque coadjuteur avec facultés spéciales, succède automatiquement à Mgr Vincent Coulibaly, conformément au droit canonique.

Sa nomination comme coadjuteur en mai 2024 laissait déjà entrevoir cette transition. Avec facultés spéciales, il partageait depuis plusieurs mois la responsabilité de la conduite de l'archidiocèse, préparant ainsi une succession ordonnée.

Un profil de pasteur et de juriste canonique.

Né le 9 avril 1972 à Siboty, dans l'archidiocèse de Conakry, Mgr François Sylla a suivi sa formation philosophique et théologique au Grand séminaire Saint-Augustin de Samaya à Bamako, au Mali. Ordonné prêtre le 21 novembre 2004, il a d'abord exercé comme vicaire à la cathédrale de Conakry entre 2004 et 2007. Il a ensuite

poursuivi des études supérieures en Europe.

Spécialiste du droit canonique, il est titulaire d'un master en droit comparé des religions obtenu en Suisse et d'un doctorat en droit canonique à la Pontificale Université du Latran à Rome. De retour en Guinée, il a occupé plusieurs fonctions importantes au sein de l'archidiocèse : chancelier, vicaire judiciaire et président du tribunal métropolitain. Son profil combine ainsi expérience pastorale et expertise juridique.

Une nouvelle étape pour l'Église catholique en Guinée

L'installation de Mgr François Sylla intervient dans un contexte marqué par des défis pastoraux, sociaux et éducatifs pour l'Église catholique en Guinée. L'archidiocèse de Conakry, en tant que siège métropolitain, joue un rôle central dans la coordination des activités ecclésiastiques du pays.

Avec ce changement à sa tête, l'Église catholique guinéenne ouvre une nouvelle étape, placée sous le signe de la continuité institutionnelle et du renouveau pastoral.

Samuel Demba. D

Pénurie de carburant La SONAP rassure, sur fond de crise

La capitale guinéenne renoue avec les longues files d'attente devant les stations-service. Depuis la matinée du mardi 3 mars, plusieurs quartiers de Conakry enregistrent des scènes devenues familières : véhicules immobilisés, conducteurs alignés avec des bidons et discussions animées autour d'une possible rupture de carburant. Malgré ces réalités palpables sur le terrain, la Société Nationale des Pétroles de Guinée écarte toute crise.



De Nongo à Lambanyi, en passant par Kobaya, automobilistes et motards patientent parfois pendant des heures dans l'espoir de se ravitailler. Une situation qui perturbe fortement la mobilité urbaine et ralentit les activités économiques.

Des usagers inquiets pour leurs revenus

Pour les travailleurs dépendant directement du transport, l'impact

est immédiat. Thierno Amidou Diallo, conducteur de taxi-moto, explique que chaque heure passée dans une file d'attente représente une perte sèche. « Nous vivons au jour le jour. Si nous ne roulons pas, nous ne gagnons rien », confie-t-il.

Même son de cloche chez certains cadres et employés du secteur privé, contraints de retarder

leurs déplacements. Mamadou Lamine Diallo, ingénieur, évoque une organisation devenue difficile : « Quand le carburant manque, toute la chaîne ralentit. Cela finit par affecter la productivité. »

Pour d'autres citoyens, ces tensions répétées traduisent des fragilités internes persistantes, notamment depuis l'explosion du dépôt pétrolier de Coronthie. Ils estiment que des mesures plus robustes de stockage et de sécurisation de l'approvisionnement auraient dû être prises pour prévenir ce type de situation.

Cette nouvelle tension intervient dans un contexte international particulièrement sensible. La guerre au Moyen-Orient alimente les incertitudes sur le marché mondial du pétrole. L'annonce de la fermeture d'un passage stratégique par l'Iran, voie essentielle pour le transit du brut, suscite des craintes de perturbations majeures dans l'acheminement de

l'or noir.

Si certains observateurs établissent un lien direct entre cette situation géopolitique et les difficultés locales, d'autres estiment qu'il est encore prématuré d'en mesurer l'impact réel sur l'approvisionnement guinéen.

Face aux rumeurs et à la montée des inquiétudes, la Société Nationale des Pétroles (SONAP S.A.) a publié un communiqué pour clarifier la situation.

Selon la société nationale, « les stocks de carburant actuellement disponibles dans nos dépôts, ainsi que les cargaisons déjà sécurisées et en cours d'acheminement, permettent de couvrir pleinement les besoins nationaux ».

Elle précise que l'approvisionnement des stations-service se poursuit normalement sur toute l'étendue du territoire et assure qu'« il n'existe aucune rupture ni tension structurelle sur l'approvisionnement en produits pétroliers ».

La SONAP invite également les citoyens à éviter la spéculation et les attroupements excessifs dans les stations-service, estimant que

ces comportements peuvent désorganiser la distribution et créer des tensions inutiles.

Malgré ces déclarations rassurantes, les files d'attente observées dans plusieurs stations-service traduisent un climat de méfiance et d'anticipation chez les usagers, qui préfèrent s'approvisionner dès que possible par crainte d'une aggravation de la situation.

En attendant une stabilisation visible sur le terrain, la question reste posée : s'agit-il d'une simple tension passagère amplifiée par le contexte international, ou d'un signal d'alerte sur la vulnérabilité structurelle de la chaîne d'approvisionnement nationale ?

Pour l'heure, les autorités misent sur l'apaisement et appellent à la responsabilité collective afin d'éviter une crise plus profonde dans un secteur vital pour l'économie du pays.

Samuel Demba. D



Politique

Alhoussein Makanera Kaké défend le projet de transformation de GMD en parti politique

Contacté lundi 2 mars 2026 par Mosaïqueguinée.com, Alhoussein Makanera Kaké, ancien ministre de la Communication, a répondu aux détracteurs du projet de transformation de GMD en parti politique.



Le mouvement Génération pour la Modernité et le Développement (GMD) qui a porté la candidature de Mamadi Doumbouya lors de la présidentielle du 28 décembre 2025 est sur le point de se transformer en parti politique. Il ne cesse d'enregistrer des adhésions d'acteurs politiques plus ou moins représentatifs.

Mais comme il fallait s'y attendre, certains accusent ouvertement les initiateurs de ce projet de transformation de GMD en parti politique de vouloir instaurer un parti-État en République de Guinée.

Contacté lundi 2 mars par Mosaïqueguinée.com, Alhoussein Makanera Kaké, ancien ministre de la Communication, a balayé ces accusations. « Ce que nous voulons, c'est un parti dominant, voire ultra-dominant, à l'image de l'ANC en Afrique du Sud. Aujourd'hui, personne ne peut dire qu'il n'existe qu'un seul parti en Guinée. Nous comptons plus de 150 partis politiques. Personne n'est interdit d'être candidat. Tout le monde peut se présenter. Dans certains pays, il existe des partis

ultra-dominants sans pour autant qu'on parle de parti-État », a martelé Alhoussein Makanera Kaké qui cite plusieurs exemples : l'ANC en Afrique du Sud, le Parti libéral-démocrate (PLD) au Japon ou encore le Parti d'action populaire (PAP) à Singapour, au pouvoir depuis l'indépendance du pays en 1965.

« On ne parle pourtant pas de parti-État dans ces pays », a-t-il fait observer, tout en invitant ses opposants à un débat d'idées. « Il ne faut pas se coucher, se réveiller et faire des déclarations qui ne reposent sur rien. Aujourd'hui, on ne peut pas parler de parti-État en Guinée. La création de partis n'est pas limitée. Toute formation politique peut exister, à condition de respecter les textes de loi », indique Makanera. Et de répondre en ces termes à ceux qui pensent que GMD est un futur parti-État : « Ils n'ont rien compris. Qu'ils reviennent apprendre. Il faut faire la différence entre un parti dominant et un parti-État. »

Kéfina Diakité

Justice

Le ministre Ibrahima Sory 2 Tounkara au TPI de Kaloum

Le vendredi 27 février 2026, dans le cadre de sa tournée, le nouveau ministre de la Justice, Ibrahima Sory 2 Tounkara, était au TPI de Kaloum pour rencontrer les magistrats, les greffiers et le personnel d'appui de cette juridiction.



« Le tribunal de première instance de Kaloum n'est pas une juridiction ordinaire. Parce qu'il est situé en plein centre administratif. C'est le tribunal de la capitale. Cela veut dire qu'il traite des contentieux très sensibles, des contentieux très importants, des contentieux économiques, des contentieux des fois politiques. Donc, c'est pourquoi c'est une juridiction stratégique. Et le personnel de cette juridiction doit le savoir. C'est à ce titre que le personnel de cette juridiction doit être exemplaire », a fait savoir le ministre de la Justice.

Le procureur Mamoudou Magassouba et la présidente du tribunal Aissatou Sakho ont mis l'occasion à profit pour parler des difficultés auxquelles le personnel judiciaire du TPI de Kaloum est confronté. « Malgré l'engagement constant des femmes et hommes de justice, le tribunal de Kaloum demeure confronté à plusieurs contraintes structurelles, matérielles qui impactent le rendement et les conditions de travail ainsi qu'en matière justice. Au nombre

de ces difficultés majeures figurent notamment l'exiguïté et la vétusté des locaux, l'insuffisance de bureaux pour les magistrats et greffiers, l'exploitation des salles d'audience aux exigences modernes de la justice, les conditions d'archivage précaires des dossiers de justice, l'insuffisance d'équipements et moyens logistiques », a indiqué le procureur Mamoudou Magassouba.

En réponse, le ministre Ibrahima Sory 2 Tounkara dira : « Madame la Présidente, vous avez raison. J'ai commencé ici au tribunal de Kaloum. J'y ai passé deux ans. C'est vrai aussi tout a commencé ici, je l'ai dit au tribunal de Dixinn. C'était par rapport à un événement mais, j'ai commencé ma carrière ici. Certes le succès a commencé au tribunal de Dixinn, je connais cette juridiction. Je sais un peu comment les dossiers sont traités dans cette juridiction. C'est vrai on demande tous des moyens. C'est comme partout d'ailleurs. Mais je vous dis que le peu de moyens qu'on a ça nous permet de donner beaucoup plus de nous-mêmes. Ça nous permet de faire beaucoup plus de résultats. Je dis aujourd'hui que c'est une question de responsabilité. Cette question d'éthique, cette question déontologique, je me dis qu'aujourd'hui quand je vois cette salle d'audience, ça a beaucoup changé. On va continuer à se battre pour que l'Etat nous vienne en aide pour améliorer beaucoup plus. Mais qu'est-ce que nous avons à donner à l'Etat? Qu'est-ce qu'on a à donner à cette popu-

lation assoiffée de justice. Cette population qui attend beaucoup de nous de la justice. Cette population au nom de qui nous rendons la justice. Est-ce qu'on est effectivement conscient nous magistrats de cette responsabilité? Ça c'est une situation. Donc c'est pourquoi je viens vous voir pour qu'on puisse échanger afin qu'on puisse changer nos façons de faire. On se connaît. On sera ensemble pour chercher tout ce qu'il nous faut. Moi je ne vais pas vous promettre quelque chose. Mais vous me verrez à l'œuvre s'il plaît à Dieu. Mais avant, il faut vraiment qu'on montre qu'on a envie d'être aidés. Il faut vraiment qu'on ait envie d'être aidés. Il faut vraiment qu'on ait envie d'être aidés. Je ne cesse de citer un exemple. Quand je suis venu au tribunal de Macenta, j'avais besoin de tout, je me suis mis à l'œuvre avec le procureur. Et quand la population nous a vus à l'œuvre, c'est la population qui est venue nous aider. On recevait des bidons de peinture, on recevait du bois pour faire le plafond. On nous envoyait tout. Le procureur Babady est témoin. En 2019, quand on est venu au tribunal de Macenta qui manquait de tout. On s'y est mis et la population nous a aidés, l'État même nous a aidés. Au tribunal ici, moi je me souviens quand on jugeait ici avec des bougies. On allumait des bougies ici pour juger jusqu'à tard. Est-ce que si on disait en ce moment d'attendre l'Etat mais on n'aurait jamais pu... »

Mamadou Oury

Guinée

Des proches de l'ex-ministre Tibou Kamara enlevés dans le centre du pays

En Guinée, deux proches de Tibou Kamara, qui était conseiller de l'ex-président Alpha Condé, ont été arrêtés. Les faits, qui se sont déroulés le soir du 3 mars 2026, dans la concession familiale dans le centre du pays à Dinguiraye, ont été confirmés par la famille qui dénonce des enlèvements.



Contacté par RFI, un proche de la famille a confirmé les arrestations de la mère, Hadja Asmaou Diallo, et de la sœur aînée, Hadja Binta Kamara, de Tibou Kamara, ancien ministre de l'Industrie et des PME de Guinée entre 2018 et 2021.

« Nous sommes traumatisés », indique un proche de la famille Kamara qui estime que cette opération a été préparée. Selon nos informations, alors que la majorité des membres de la concession étaient à la mosquée pour la prière du soir ce mardi, deux hommes en civil sont arrivés devant la maison familiale. Munis de caisses de boisson, ils ont indiqué être des amis de Tibou Kamara. Un intime de la famille indique : « Cinq minutes après leur départ, un véhicule est arrivé, des militaires qui portaient des cagoules sont descendus ». Dans la foulée, alors qu'elle refuse de les suivre, la mère de

Tibou Kamara, Hadja Asmaou Diallo, est amenée de force dans le véhicule. Même chose pour la sœur aînée, Hadja Binta Kamara, de l'ancien conseiller d'Alpha Condé. Un proche de la famille poursuit : « Ce sont des personnes âgées, qui sont malades et qui ont besoin d'un traitement quotidien. »

En exil depuis 2024

Un proche de la famille Kamara dénonce « des enlèvements » : « C'est un choc pour tout le monde et l'indignation dans la ville. Nous sommes inquiets car les véhicules sont repartis rapidement et nous sommes, depuis, sans nouvelles ». Pour la famille, ce sont les déclarations critiques contre le pouvoir de Tibou Kamara qui expliquent ces arrestations. Blanchi des accusations de détournements publics à son encontre, en exil depuis 2024, ce dernier a plusieurs fois affirmé qu'il « refusait de se taire ». Depuis ces arrestations, la famille de Tibou Kamara est sans nouvelles des deux femmes et a demandé leurs libérations : « Nous lançons un appel. Ces personnes n'ont rien à voir avec la politique. Ceux qui les retiennent doivent les libérer immédiatement. » Les autorités guinéennes n'ont fait aucune déclaration à la suite de ces deux arrestations.

RFI

Conakry

Les 13 communes dotées de registres d'état civil harmonisés et sécurisés

Le mardi 03 mars 2026, au cours d'une cérémonie, des registres et imprimés d'état civil harmonisés et sécurisés ont été remis à la gouverneure de la ville de Conakry de la part du Programme National de Recensement Administratif à Vocation d'État Civil (PN-RAVEC). Des documents destinés aux officiers délégués d'état civil des treize communes, à travers les présidents des délégations spéciales.



Ce sont entre autres : des registres de naissance, de mariage, des certificats de célibat, de déclaration de mariage, de départ, d'arrivée, de non-remariage, de vie collective, de vie individuelle, de non-divorce, des autorisations d'inhumation.

Dans son intervention de circonstance, le coordinateur national adjoint du PN-RAVEC chargé des opérations, Aboubacar Kaba, a dit ceci : « Ces registres et imprimés harmonisés et sécurisés ont été élaborés conformément aux lois portant sur l'état civil et l'identification des personnes physiques en République de Guinée, par le PN-RAVEC avec la participation de l'ensemble des acteurs et parties prenantes des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. En se référant aux résultats

du 4ème recensement général de la population, qui donne une population résidente 17 521 167 en Guinée dont 3 407 327 d'habitants pour la ville de Conakry, ces intrants permettront de couvrir plus de 95% de besoins des communes pour l'enregistrement des faits d'état civil pour cette année 2026 dans la ville de Conakry » Quant à la Gouverneure de la ville de Conakry, Générale à la retraite M'mahawa Sylla, elle a fait savoir que l'état civil constitue un instrument essentiel de gouvernance, de planification du développement et de consolidation de l'État de droit.

« Un système d'état civil performant permet non seulement d'assurer la reconnaissance légale des individus, mais également de produire des statistiques

vitales, fiables, indispensables à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques. La réception des entrants d'état civil par le gouvernement aujourd'hui traduit la volonté constante du ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation à travers le programme national de recensement et d'administration à vocation d'état civil PNRAVEC de renforcer les capacités opérationnelles des services d'état civil et d'améliorer l'offre de services d'état civil de proximité aux bénéficiaires des populations. Le gouvernement demeure engagé à accompagner les 13 collectivités décentralisées de Conakry dans leurs efforts visant à rapprocher davantage l'administration des citoyens et à renforcer la qualité du service public local », dira-t-elle. Et d'ajouter : « Ces supports papiers des registres et imprimés d'état civil intègrent les caractéristiques de sécurisation et d'uniformisation garantissant l'unicité des actes et du format, la traçabilité des enregistrements et la conformité aux dispositions légales et réglementaires... »

Kaba Kankoula

*Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu*

Analyse

La « Jurisprudence AGEPI » ou le crépuscule du mercenariat médiatique



Par la Rédaction

Le délibéré attendu pour le **25 mars prochain** au Tribunal de Première Instance (TPI) de Kaloum ne sera pas seulement un verdict entre deux hommes. L'affaire **Aminata Camara contre Mamadou Aliou Diakité** s'annonce comme le procès d'un système de prédation. En invoquant la « Justice Boussole », le tribunal s'apprête à siffler la fin d'une ère où les intérêts mercantiles prenaient en otage les institutions professionnelles sous un vernis de légitimité factice.

Le naufrage social : 5 mois de

loyer et 9 mois de salaire impayés

Au-delà des débats de fond, les chiffres parlent d'eux-mêmes et révèlent une gestion à l'abandon, du jamais vu à l'AGEPI. Comment peut-on s'accrocher au trône alors que les fondamentaux de l'association s'effondrent ?

- **Le siège social** accuse **5 mois d'arriérés de loyer**, mettant l'institution sous la menace d'une expulsion.

- **La secrétaire**, véritable pilier administratif, cumule **9 mois de salaires impayés**. Cette faillite sociale prouve que l'argent, lorsqu'il était disponible,

n'a jamais servi à la vie de l'association. Il a été systématiquement détourné par un clan qui se comporte en prédateur, laissant les charges élémentaires et le facteur humain sur le carreau.

Confusion de rôles : L'excuse bidon des « journalistes occupés »

À la barre, l'argumentaire d'Aminata Camara a frisé le ridicule. Elle a tenté de justifier la prorogation illégale de son mandat en affirmant que les « journalistes étaient trop occupés par la préparation de la présidentielle ».

C'est oublier, ou feindre d'ignorer, que **l'AGEPI est une association d'éditeurs (Patrons de presse)** et non un syndicat de journalistes. Un patron n'attend pas ses employés pour organiser sa propre assemblée élective. Ce clan d'infiltrés, auto-désignés « journalistes » pour les besoins de la cause, a tenté de transformer une instance de décision économique en un club social. Finalement, pressée par le temps et constatant qu'il n'y avait aucune manne financière à espérer de l'investissement du 17 janvier, elle a

organisé son propre simulacre de congrès le 16 janvier 2026, sans plus se soucier de ses prétendus « journalistes occupés ».

La stratégie du « Mandat élastique » : Entre campagne et subvention

Pourquoi Aminata Camara a-t-elle été la seule à refuser de passer la main dans les délais, contrairement à toutes les autres associations professionnelles ? La réponse est basement pécuniaire :

1. **L'argent de la campagne** : En jouant la montre, son clan a réussi à mettre la main sur les fonds alloués à la campagne présidentielle, un « hold-up » qui a laissé un goût amer aux véritables éditeurs.
2. **Le pari manqué sur la subvention** : Le plan prévoyait de monopoliser la subvention annuelle de l'État. Mais la réalité l'a rattrapée : l'aide publique a été fragmentée entre les deux clans et la seconde association (AGEPE), asséchant le trésor de guerre qu'elle espérait verrouiller.

Le procès d'un système : « Le non-droit réclame le droit »

Le procureur Millimono a parfaitement résumé la situation : « Nous sommes dans une affaire où le non-droit réclame le droit ». En

invoquant les statuts (notamment l'article 12, alinéa 5), il a rappelé que la légitimité appartient à la majorité (38 signataires sur 50).

Comme l'a martelé **Me Roland Bangoura**, ce procès est celui du « système du troisième mandat » transposé au monde médiatique. Organiser un congrès dans une école primaire — faute d'accès à des bureaux verrouillés par la sortante — est devenu l'acte héroïque d'une presse qui refuse d'être une vache à lait pour un clan de parasites.

Conclusion : La boussole indique la sortie

Si le 25 mars confirme les réquisitions de relaxe, ce sera un séisme pour les « présidents à vie » de Guinée. Le message est clair :

- **Fin de l'impunité** pour ceux qui confondent caisse sociale et poche personnelle.
- **Respect des statuts** au-dessus des calendriers financiers.
- **Retour à l'ordre** : les éditeurs gèrent, les journalistes informent.

La « carotte est cuite » pour le clan des infiltrés. La justice s'apprête à rendre l'AGEPI à ses véritables propriétaires : les patrons de presse engagés.

Gabon

L'opposant Bilie-By-Nze dénonce la coupure des réseaux sociaux et saisit la justice

L'ancien Premier ministre et actuel opposant Alain-Claude Bilie-By-Nze a annoncé saisir la justice du Gabon pour s'opposer à la coupure des réseaux sociaux dans son pays qui dure depuis le 18 février. « La Haute autorité de la communication agit de manière manifestement illégale et anti-constitutionnelle », accuse-t-il.



Au Gabon, cela fait deux semaines que les réseaux sociaux sont coupés par décision de la Haute autorité de la communi-

cation (HAC), qui a dénoncé des dérives en ligne et des risques pour la stabilité du pays. Cette décision a d'importantes consé-

quences économiques et sociales.

Et pour l'opposant Alain-Claude Bilie-By-Nze, elle est manifestement illégale et inconstitutionnelle. Le leader du parti Ensemble pour le Gabon a saisi ce 3 mars 2026 le Tribunal de première instance de Libreville via une procédure de référé pour faire cesser ce qu'il qualifie d'atteinte grave aux libertés fondamentales.

« Nous avons choisi de saisir le Tribunal de première instance de Libreville parce que, pour nous, ce qu'a fait la HAC au Gabon est une voie de fait, parce que ça ne repose sur aucune base légale, accuse-t-il au micro de François Mazet. Et lorsqu'il s'agit de restreindre les libertés, il faut au

moins avoir une décision du tribunal, une décision du juge. Mais là, fait de manière aussi massive et de cette façon-là, ils n'avaient aucune autorité pour, ni dans la Constitution, ni dans la loi sur la HAC, ni dans aucun texte gabonais ».

Il poursuit : « La HAC agit de manière manifestement illégale et anticonstitutionnelle. La Constitution gabonaise actuelle fait de la liberté le principe. Nul ne peut non plus priver tout un peuple des moyens de communication. Ce n'est pas possible. Les réseaux sociaux, aujourd'hui, sont un moyen de communication, de communication publique, de communication privée, de communication professionnelle. On ne peut pas restreindre cela. »

« On ne peut pas punir tout un peuple par une décision aussi inique »

L'ancien Premier ministre conclut : « S'il s'agit de réguler un contenu, on régule un contenu. Et il y a

la justice qui est là pour cela. Si quelqu'un a violé la loi, il en répond. Mais on ne peut pas punir tout un peuple par une décision aussi inique. » Alain-Claude Bilie-By-Nze qui dénonce par ailleurs la suppression de ses comptes certifiés sur Facebook. C'est la deuxième fois en quatre mois. Il annonce une prochaine procédure contre Facebook France. Les autorités gabonaises ont fait couper le 18 février dernier plusieurs réseaux sociaux, dont Facebook et TikTok, accusés de porter atteinte à la « stabilité » et la « sécurité » du pays, une mesure décrite par la présidence gabonaise comme « temporaire » en vue de « légiférer » et « encadrer » leur usage.

RFI

*Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu*

Enseignement supérieur et Recherche scientifique

Les autorités accueillent 300 nouveaux enseignants-chercheurs

Selon Mosaïqueguinée, l'amphithéâtre du CAMES de l'Université Gamal Abdel Nasser a servi de cadre mardi 03 mars 2026, à la cérémonie d'accueil de la deuxième cohorte des 300 enseignants-chercheurs et chercheurs. Une démarche qui s'inscrit dans le cadre du Programme National de Renforcement du Capital Humain Académique 2025-2026.



Le site d'informations rappelle que ce recrutement massif de titulaires de PhD (doctorats) fait suite à une première vague lancée en octobre 2024. Plus qu'une simple extension d'effectifs, il s'agit d'une réponse structurelle à un mal endémique : pendant des décennies, le système universitaire guinéen a fonctionné avec moins de 10 % d'enseignants de rang magistral, limitant drastiquement les capacités d'encadrement des cycles Master et Doctorat. Sur les 300 experts sélectionnés après une évaluation rigoureuse, on dénombre 49 nationaux, le reste étant composé de profils internationaux. Leur prise de fonction est prévue dès ce mois de mars.

Le Dr Koffi Ange Michel, porte-parole des recrues étrangères, a confié ceci : « Nous accomplirons la mission pour laquelle nous sommes ici. C'est un engagement ferme pris avant même de fouler cette terre africaine », a-t-il indiqué.

Le Dr Diogo Barry, le représentant des nationaux, a déclaré : « Ce programme prouve que l'Afrique peut faire confiance aux Africains. C'est un acte de foi en la connaissance, en droite ligne

avec la vision du président Mamadi Doumbouya ».

Dans son intervention de circonstance, la ministre de l'Enseignement supérieur, Dre Diaka Sidibé a souligné que l'intégration de 450 docteurs en moins de deux ans est un fait inédit en Guinée.

« Ce n'est pas un simple événement administratif, c'est un acte politique fort », dira-t-elle, tout en prévenant que l'heure n'était plus au recrutement sans responsabilité. Dans ce contexte, chaque enseignant aura une charge de travail définie, traçable et documentée. Les recteurs quant à eux doivent instaurer un compagnonnage obligatoire entre les nouvelles recrues et les enseignants déjà en poste. Dans les objectifs ciblés par l'État guinéen, une priorité est donnée à la réduction des délais de soutenance et à l'alignement des recherches sur les secteurs stratégiques notamment les mines, l'agriculture...

Quant au ministre de la Fonction publique, Faya François Bourouno, il a tenu à insister sur l'impact économique de cet investissement.

« Pour maintenir une dynamique de croissance sur le long terme,

TPI de Labé

Les aveux de de Ramatoulaye Bah

Selon le site Africaguinee.com, après la comparution à huis clos de sept mineurs (dont un garçon), Hadja Kadiatou Barry et Ramatoulaye Bah ont comparu publiquement le mardi dernier devant le tribunal de Labé. Elles répondent des faits de violences volontaires, diffusion de données à caractère personnel et atteinte à la dignité humaine.



A la barre, Hadja Kadiatou Barry et Ramatoulaye Bah ont reconnu les faits, exprimant leurs regrets, notamment face aux images de la scène de bastonnade qui ont fait le tour des réseaux sociaux.

Ramatoulaye Bah (19 ans), l'une des principales prévenues, a expliqué son acte par la colère : « Je reconnais avoir frappé K.C.D. au secteur « Les Sapins » car nous avions appris qu'elle parlait de nous. Après cela, nous sommes allées chez elle pour demander pardon, mais une fois sur place, j'ai recommencé à la frapper sous le coup de la colère. Je regrette amèrement. Ce n'est pas moi qui ai filmé, mais deux de mes copines. C'est Oumar Barry qui a publié la vidéo après qu'une autre fille lui a transféré les images. J'aurais dû saisir les parents de la victime au lieu de me rendre

justice moi-même. J'ai honte et je demande pardon à K.C.D. et à sa famille. »

De son côté, Hadja Kadiatou Barry a reconnu avoir filmé la scène tout en précisant son rôle : « On m'a rapporté des propos que K.C.D. aurait tenus sur moi. Une amie, Mariama Oury Sow, est allée l'enregistrer à son insu et m'a envoyé l'audio sur WhatsApp. Nous avons décidé d'aller aux Sapins pour régler le problème à l'amiable, mais Rama a commencé à l'insulter et à se bagarrer. Chez la victime, quand Rama s'est de nouveau jetée sur elle, j'ai filmé. Ce sont les autres qui ont publié la vidéo. Moi, je n'ai fait que lui tirer les cheveux. Je présente mes excuses pour ma participation. »

La victime, K.C.D., a livré à la barre un témoignage poignant

sur le guet-apens dont elle a été la cible : « Elles m'accusent de les avoir diffamées, mais c'est faux. Ce sont des amies de classe, nous partageons des secrets. Un matin, on m'a convaincue d'aller aux Sapins. Je m'y suis rendue contre mon gré. Là-bas, Rama s'est jetée sur moi avec l'aide des autres. Des jeunes nous ont séparées. Plus tard, elles sont venues chez moi, soi-disant pour s'excuser, mais la violence a repris. Hadja Kadiatou et Diamilatou ont filmé la scène avant de la partager sur WhatsApp. C'est un certain Oumar qui l'a ensuite publiée sur Facebook. »

Le tribunal a procédé à une requalification partielle des faits : l'infraction de « coups et blessures volontaires » a été muée en « violences volontaires et voies de fait ». Les chefs d'accusation de « diffusion de données à caractère personnel » et d'« atteinte à la dignité humaine » ont toutefois été maintenus.

Dans ses réquisitions, le procureur a demandé au tribunal de condamner les prévenues à un an d'emprisonnement assorti de sursis.

Le verdict est attendu ce mercredi 4 mars. Concernant les autres prévenues mineures, la décision ne sera pas rendue publique, conformément à la procédure de protection des mineurs et au maintien du huis clos, rapporte le site d'Africaguinee.com.

Mamadou Oury

il faut agir sur le capital humain. Ces talents transformeront le marché du travail et amélioreront la productivité nationale », dira-t-il.

Pour sa part, le Premier ministre

Amadou Oury Bah a qualifié ce recrutement de révolution. « Nous ne pouvons pas nous développer de manière isolée. Nous voulons importer les meilleurs enseignants pour former nos

enfants ici même », a martelé le chef du gouvernement.

Mamadou Oury

Égypte

Incarcération de plus de 30 boursiers guinéens au Caire

D'après *Africaguinee.com*, plusieurs dizaines d'étudiants boursiers guinéens de l'enseignement franco-arabe en Égypte seraient actuellement détenus au Caire, la capitale égyptienne. Ils auraient été raflés lors d'une vaste opération de contrôle ciblant les étrangers en situation irrégulière.



L'alerte a été donnée à *Africaguinee.com* le mercredi 4 mars 2026 par le Syndicat National de l'Enseignement Franco-Arabe (SNEFA).

Selon les premières informations, le nombre de détenus ne cesse de croître. « À ce jour, plus de 30 étudiants seraient détenus, bien que d'autres sources locales évoquent un chiffre dépassant les 50 personnes », a précisé le Dr Ibrahim Mansaré, secrétaire général du SNEFA.

Ces étudiants, officiellement boursiers de l'État, se retrouvent piégés par la rigueur des services d'immigration égyptiens, faute d'avoir pu renouveler ou obtenir leur carte de séjour à temps.

La détresse de ces jeunes Guinéens a éclaté au grand jour suite à un événement tragique : le décès en détention, la semaine dernière, d'Aboubacar Savané, lui

aussi boursier de l'enseignement franco-arabe. Selon nos informations, le corps du défunt serait toujours entre les mains des autorités égyptiennes.

Face à cette urgence humanitaire et judiciaire, les regards se tournent vers Conakry. Le syndicat et les proches des victimes sollicitent l'intervention « immédiate » des services diplomatiques et consulaires de l'ambassade de Guinée au Caire. L'objectif est d'obtenir la libération rapide des étudiants et de régulariser leur situation avant que d'autres drames ne surviennent. Ces derniers temps, l'angoisse règne au sein de la communauté estudiantine guinéenne en Égypte, qui attend un signal fort des autorités, apprend-on du site *Africaguinee.com*.

Mamadou Oury

Secteur de la publicité

25 motos pour les travailleurs de l'OGP

Le vendredi 27 février 2026, au cours d'une cérémonie organisée à cet effet, l'Office Guinéen de Publicité (OGP), avec l'appui de son conseil d'administration, a doté son personnel d'engins roulants. Ce sont 25 motos neuves qui ont été remises aux travailleurs pour les besoins exclusifs du service. Cela leur permettra d'accomplir plus efficacement leur mission sur le terrain.



Dans son intervention de circonstance, Aladji Cellou Camara, le Directeur général de l'OGP, a déclaré : « C'est une première phase. 25 motos, ce n'est peut-être rien, mais je vous prie de juste voir dans nos gestes notre volonté de tenir compte de vos conditions de travail. Demain, il y aura plus, demain il y en aura beaucoup plus, mais tout cela dépend d'abord de vous. Parce que c'est les fonds que vous récoltez qui servent d'abord vos salaires, votre bien-être et puis ensuite de contribuer à notre échelle au développement de la Guinée, à travers le versement des impôts que nous faisons, puisque pour le moment compte tenu de la situation de l'OGP, nous ne versons pas de dividende à l'État ».

Quant à Fatoumata Binta Barry,

conseillère principale du directeur général, elle a dit ceci : « Cette remise n'est pas simplement un acte logistique, mais c'est un acte vraiment stratégique. Parce qu'en dotant les agents de terrain des moyens opérationnels pour être plus performants, je pense que nous nous acheminons vers l'atteinte de nos résultats. C'est le moyen pour nous et c'est le lieu aussi pour nous de rappeler ici que les motos ici remises aujourd'hui doivent contribuer à mettre en œuvre notre mission que tout le monde connaît, la mission de régulation, la mission de contrôle, la mission de respect des normes en matière de publicité. Encore une fois, merci à la direction générale, merci au conseil d'administration et félicitations à tous les agents de ter-

rain, à toute l'équipe de l'OGP ». Thierno Mamadou Bah, PCA de l'OGP, a tenu à préciser : « On remercie la presse pour votre accompagnement et félicitations à la Direction, notamment au directeur général de l'OGP, qui est en train de faire un travail extraordinaire. Les résultats sont là, c'est palpable, ça se constate, ça se touche, ce n'est pas de la théorie. Et l'OGP a pris son envol et l'avenir est très prometteur. Nous préférons ne pas beaucoup parler, comme vous le savez, notre référence qui est le Président Mamadi Doumbouya, ce n'est pas quelqu'un qui parle beaucoup, c'est quelqu'un qui agit. Nous nous sommes inscrits justement dans la même logique. Et vous avez vu ce qui a été fait aujourd'hui, 25 motos. Sous peu, il y aura 25 autres. Il y aura 2 pick-up, il y aura 1 bus pour le personnel. Aujourd'hui, le bonheur a frappé à la porte de l'OGP. Et nous souhaitons partager ce bonheur avec vous, la presse, qui avez toujours été ici avec nous ».

Kaba Kankoula

Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu

Guerre au Moyen-Orient

Vers une recomposition des alliances dans la région?

La guerre menée par Israël et les États-Unis se poursuit au Moyen-Orient. Les ripostes iraniennes continuent également dans la région du Golfe persique qui s'embrase. Une situation qui pourrait avoir des conséquences à long terme avec une recomposition des alliances historiques dans la région.



Alors que les frappes américano-israéliennes se poursuivent sur l'Iran et au Liban, le régime iranien tente de répliquer, en visant notamment les pays du Golfe persique. La chute du régime iranien pourrait entraîner un réalignement géopolitique historique dans cette région, estime David Rigoulet-Roze, chercheur à l'Institut français d'analyse stratégique.

« La chute du mur de Berlin, ça a été le moment charnière qui a initié un processus de désagrégation du système soviétique. On est aujourd'hui dans une confi-

guration qui pourrait avoir des similitudes au niveau régional au Moyen-Orient, tout simplement parce que l'Iran est la pièce centrale du Moyen-Orient, tout particulièrement depuis la chute de Saddam Hussein en 2003 qui a vu effectivement une phase d'expansion et de projection régionale à travers ses mandataires, avec comme justification de la lutte contre l'existence de l'État d'Israël ».

Et à propos d'Israël, certains pays du Golfe persique pourraient emboîter le pas aux Émirats arabes unis et à Barhein qui ont signé

en septembre 2020, les accords d'Abraham. Des traités de paix avec l'État hébreu à l'initiative de Donald Trump qui aimerait aujourd'hui aller plus loin, explique David Rigoulet-Roze.

« La signature de ces accords par l'Arabie saoudite, qui est le leader des pays sunnites, ce serait l'aboutissement de ce processus que le président américain a initié effectivement lors de son premier mandat. C'est probablement une des raisons qui l'a poussé à intervenir contre l'Iran. Ce serait la cerise sur le gâteau pour Donald Trump et pour Benjamin Netanyahu dont c'est également le rêve ».

Mais pour cela, il faudra sans doute d'abord régler la question palestinienne. Une question passée pour l'instant au second plan depuis l'ouverture de cette nouvelle crise au Moyen-Orient.

L'extension du conflit rassemble les pays du Golfe

La guerre au Proche-Orient s'étend à tout le Golfe. Certains pays visés par l'Iran, pourraient en effet s'impliquer directement dans le conflit. Ils ne s'en cachent pas et cela arrangerait les affaires de Donald Trump, analyse David Rigoulet-Roze.

« C'est probablement une des conséquences d'un mauvais calcul de Téhéran qui avait pensé, en visant ces pays directement, et pas seulement les bases américaines qui sont hébergées par ces pétromonarchies, que leurs gouvernements se dissocieraient de l'agenda militaire

américain. Or, c'est l'inverse qui s'est produit. Parce qu'effectivement, par-delà le fait de viser des cibles des bases militaires américaines, il y a des cibles civiles qui sont touchées, des cibles et des infrastructures économiques. Ce qui a au contraire poussé ces pays à resserrer les rangs dans le cadre de la structure du Conseil de coopération du Golfe, alors même qu'il y a parfois eu des tensions très fortes entre eux ».

« Mais dans le cas présent, poursuit le chercheur à l'Institut français d'analyse stratégique, ces tensions disparaissent et ces pays font cause commune en envisageant une réplique coordonnée et un engagement potentiel aux côtés des Américains, même si ce sont d'abord les Américains qui assurent leur sécurité. On voit bien que sur le plan politique, ça peut être effectivement important pour Donald Trump que ces pays manifestent d'abord une coordination entre eux et un soutien à l'opération en cours, compte tenu de ce qui est considéré par eux comme une agression ».

Les Houtis au Yémen vont-ils réagir ?

Les groupes soutenus par le régime iranien dans la région, qu'on appelle les proxys de Téhéran ou « l'axe de la résistance », ont été fortement affaiblis ces derniers mois par l'armée israélienne. Cette dernière continue aujourd'hui de bombarder le Hezbollah au Liban, après que le mouvement chiite a tiré des roquettes en direction du territoire

israélien. Parmi ces proxys, les rebelles houtis au Yémen qui, depuis le début de cette nouvelle guerre au Moyen-Orient, ne se sont pas beaucoup manifestés. Selon David Rigoulet-Roze : « Même s'ils ont exprimé leur solidarité avec leurs parents iraniens, il n'y a pas, pour l'instant, de manifestation d'envergure parce qu'ils ont été affaiblis. Il y a eu des frappes à plusieurs reprises contre les Houthis, à la fois américaines puis dernièrement israéliennes. Donc tous ces mouvements, ces mandataires régionaux ont été quand même très affaiblis ces deux dernières années ».

« Ce qui n'exclut pas leur capacité de nuisance, poursuit David Rigoulet-Roze. Il n'est pas exclu qu'à l'image de ce qui se passe au niveau du détroit d'Ormuz, l'équivalent se produise au niveau du détroit de Bab-el-Mandeb sur les flux maritimes. Ils l'ont déjà fait et on voit à quel point, d'ailleurs, ça a un effet immédiat en termes de prix du baril de pétrole. Également, en termes d'insécurité sur les flux maritimes et avec des conséquences potentielles qui sont considérables, si le conflit dure ».

RFI

